

1
(N° 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1837.

Amendements au budget de la dette publique.

*Rédaction des amendements de la section centrale, de M. ZOUDE et de
M. MERCIER.*

Remboursement de cautionnements à faire, à titre d'avance, et avec garantie envers l'État, soit en caution personnelle, soit en immeuble, soit en fonds publics belges, aux comptables qui ont obtenu leur quitus en Belgique, et dont les fonds, versés en numéraire, sont restés en Hollande.

MERCIER.

La somme de cent mille francs sera divisée, moitié applicable aux comptables selon la date de leurs quitus en commençant par les plus anciens, moitié aux plus nécessiteux d'après la répartition qui en sera faite par une commission *ad hoc*.

CH. METZ.